



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 050 - 05 - 2022 - Diredtion Cadre de Vie - Direction Environnement et Transition Ecologique - Service Transition Ecologique

ASSOCIATION TI TANG RECUP - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'IMPLANTATION DE BORNES A TEXTILES

(La Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 12 mai a émis un avis favorable à l'unanimité)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUIN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Le Maire

P. SELLY

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que l'association **Ti Tang Récup** (T.T.R), par convention (signée avec la ville en date du 2 Avril 2014) avait été autorisée, à titre gratuit, à implanter des bornes destinées à la collecte de vieux vêtements et autres chutes de tissu, sur le site du parking de la poste de Ste Anne. Cette convention initiale d'une durée de deux ans, reconductible tacitement, doit faire l'objet d'une mise à jour.

Cette association œuvre dans la protection de l'environnement et l'insertion socio-professionnelle grâce aux actions de collectes et de tri de textiles. C'est la raison pour laquelle au regard de leur activité et de leur mission de service public, je vous propose de maintenir la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'installation de mobiliers (bornes) appartenant à l'association T.T.R.

Par ailleurs, dans le cadre de son nouveau plan d'implantation d'autres bornes à textiles et afin que les habitants puissent bénéficier de moyens de proximité supplémentaires pour un meilleur geste de tri et éviter ainsi l'orientation ultime des textiles vers les décharges, l'association T.T.R. nous sollicite d'une part pour le renouvellement de la convention de partenariat, d'autre part pour l'autoriser à installer 5 bornes supplémentaires en complément de celle existante toujours installée sur le parking de la Poste de Sainte-Anne.

Les nouveaux emplacements concernent :

- Parking lotissement Moreau à la Rivière des Roches ;
- A Sainte-Anne sur le délaissé de la Rue Roger DIJOUX (Lycée « Marie CURIE »)
- Rue Joseph HUBERT (espaces verts face au Lycée *Patu de Rosemond*).
- Parking Ecole de Cambourg (Espaces verts de la Place *Calixte Fontaine*)
- Délaissé de voirie RN 3 Chemin de Ceinture vers le site de Batard'eau

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer :

- La nouvelle convention avec ladite association (L'autorisation est donnée à titre précaire et révocable) repris *in-extenso* ;
- la permission de stationner (mise en annexe) pour l'implantation à titre gratuit de toutes ces bornes au bénéfice de l'Association TI TANG RECUP.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,

